



Entretien préalable licenciement

Par **SOgaelle**, le 10/11/2012 à 20:24

Bonjour,

J aurais voulu savoir, en tant que délégué du personnel (salarié protégé) si, une première demande de licenciement ayant été refusée par l'inspecteur du travail nécessite obligatoirement un deuxième entretien préalable avec mon patron si ce dernier refait une demande auprès de l'inspecteur.

Par **DSO**, le 11/11/2012 à 13:32

Bonjour,

L'employeur ne peut pas vous convoquer à un 2ème entretien préalable pour les mêmes motifs.

Par contre, si l'employeur invoque d'autres motifs, il doit nécessairement respecter à nouveau la procédure de l'entretien préalable.

Cordialement,
DSO